

## Environnement | Littoral : la Charente-Maritime craint de se noyer sans aide de la Région



**Si l'Aquitaine appréhende davantage l'érosion de ses côtes que les submersions marines, la Charente-Maritime, elle, craint l'érosion des budgets alloués aux Programmes d'action de prévention des inondations (Papi) de son littoral. Alors que le premier plan de travaux (2012-2017) décidés après le passage de Xynthia est en cours d'achèvement, la Charente-Maritime redoute déjà de ne pouvoir mener dans des conditions optimales la deuxième phase, prévue à partir de 2018, si elle devait se passer de l'aide de la Région. Plusieurs complications administratives et financières pourraient en effet compromettre cette aide substantielle.**

Depuis le passage de Xynthia, de Charron à Mortagne-sur-Gironde, les collectivités locales de Charente-Maritime ont dû mettre en place de gros chantiers pour protéger les côtes et leurs habitants en érigeant digues, enrochements, bassin de stockage, batardeaux, etc. Jusqu'à présent, le tout était financé par les mairies et communautés de communes (20%), le Département (20%), la Région (20%) et l'Etat (40%). Ce bel équilibre pourrait bientôt s'écrouler au vu, notamment, de l'application de nouvelles règles législatives.

Première contrainte : la loi Gemapi. Jusqu'à présent, l'entretien des cours d'eau et des ouvrages de protection des crues pouvait être à la charge de n'importe quelle collectivité, région, département ou municipalité. Dès les premiers travaux post-Xynthia, le Département avait accompagné les collectivités locales financièrement et techniquement, en prenant systématiquement à sa charge la maîtrise d'ouvrage des chantiers du Papi (\*). Mais à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, la loi attribue aux mairies et aux communautés de communes une nouvelle compétence exclusive, la Gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (Gemapi). Concrètement, cela veut dire que le Département ne pourra plus intervenir techniquement, ni financièrement, puisque la loi Notre enlève la compétence économique des Départements, au profit des Régions. Pour les agglomérations du littoral, cela signifie donc prendre en charge seules la gestion de tous les ouvrages réalisés et/ou des travaux restant à effectuer.

« En termes de coûts de gestion annuelle, comme par exemple remettre des pierres sur les digues réalisées en

enrochement, il faut prévoir environ 10% du coût des travaux initiaux », estime Lionel Quillet, le vice-président du Département 17 en charge du littoral et de l'environnement. Des coûts que peuvent encore assumer les communes. Mais s'il faut y ajouter une deuxième phase de chantiers dès 2018, comme à Charron ou sur l'île de Ré, où les travaux à mener sont les plus conséquents, Lionel Quillet craint que les communes ne puissent pas suivre. Or, la loi Gemapi, en attribuant la compétence « prévention des inondations » aux municipalités, leur confère aussi une responsabilité juridique en cas de problème. « Et personne n'a envie de se retrouver avec un scénario à la Faute-sur-Mer... », glisse l' élu.

## En attente de la Région

Pour l'instant, l'Etat a renouvelé son engagement pour le prochain programme d'actions de prévention des inondations, qui seront lancées à l'horizon 2018-2020. De son côté, la Nouvelle-Aquitaine a choisi d'honorer l'aide signée par l'ex Poitou-Charentes et a accordé 27 millions d'euros au Papi 1 (2012-2017), lequel a déjà coûté 147 millions d'euros en tout (dont 50 millions d'euros d'études, en cours, pour les dix prochains chantiers, sur Charron, l'île de Ré et le bassin rochefortais). Mais un surcoût de 11 millions est venu s'ajouter entre-temps. « Nous avons sollicité l'aide de la Région, mais pour l'instant, nous n'avons pas de réponse », assure Lionel Quillet.

Contactée par Aqvi.fr, la Région n'a pas fourni de plus amples informations. Une réunion à ce sujet serait néanmoins prévue d'ici la fin de l'automne entre les élus. Ce silence renforce l'inquiétude des élus de Charente-Maritime qui se demandent à la fois si on ne va pas leur faire payer la dette du Poitou-Charentes sur ce point, et si la problématique de submersion, moins connue dans le reste de l'Aquitaine, est véritablement une priorité. « Mais nous, on a des habitants à protéger », conclut Lionel Quillet.

(\*) Le Département est maître d'ouvrage sur les chantiers des huit bassins de vie concernés par ce premier programme de travaux : Esnandes-Charron, La Flotte-en-Ré, Saint-Clément-des-Baleines, Aytré-Angoulins, Port-des-Barques, Loix, Boyardville, Saint-Trojan.

Anne-Lise Durif

*Crédit Photo : Anne-Lise Durif*

*Publié sur [aqvi.fr](http://aqvi.fr) le 21/10/2016*

*[Url de cet article](#)*